

Contrat de location-achat de la tablette

document 1

Chaque élève de l'Athénée Royal Meuse-Condroz se voit attribuer, en location-achat, une tablette **iPad (Wi-Fi – 64 Go)**. Moyennant le respect de la **Charte d'utilisation des outils numériques** définie par l'école, cet outil sera utilisé en classe par votre enfant lorsque cette utilisation apportera une plus-value pédagogique. Il pourra également être utilisé à la maison pour effectuer divers travaux ou à des fins personnelles.

Pour en disposer, l'école vous demande une **participation annuelle** de **102€**. Cette somme vous sera demandée pendant 3 ans. La hauteur de la participation, pour tout élève qui achève son cursus à l'Athénée Royal Meuse-Condroz, s'élèvera donc, au total, à **305€¹**, prix réel de l'outil 505€². Au terme du solde, vous posséderez définitivement l'appareil. Il est demandé aux parents qui rencontreraient des difficultés pour payer ces montants de prendre contact sans attendre avec la Direction par email (direction@armeco.be).

Si, pour quelque raison que ce soit, l'élève cesse de fréquenter l'école avant la fin des 3 ans de la location, le matériel sera restitué sans délai à l'école. L'école offrira la possibilité de payer la valeur résiduelle, soit **305€** moins les montants déjà versés afin de terminer l'achat plus rapidement que proposé initialement.

Outre la machine elle-même, ces montants incluent un contrat de maintenance de 3 ans qui prévoit :

- Une extension de garantie à 3 ans en cas de défectuosité des pièces avec prise en charge gratuite à l'école dans les 24h00 durant la période scolaire.
- Une coque de protection
- Une assurance tout risque en cas de dommage accidentel (chute, liquide, ...) ou de vol, le remplacement est pris en charge par l'établissement (un montant maximum (franchise) de 50€ pourra être demandé aux parents).

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de perte, la machine est identifiable grâce à un numéro de série spécifique ou une étiquette spécialement prévue à cet effet (initiales de l'école, année de gravure, numéro). Par ailleurs, toujours en cas de perte et de vol, la plateforme de gestion gérée par l'école permet de bloquer la machine à distance. Celle-ci est alors inutilisable et un message demandant son retour à l'école apparaît. Dans le cas où la machine ne serait pas rapportée dans les 2 semaines suivant la déclaration de la perte, l'école peut demander à l'élève d'en payer la valeur résiduelle, soit **305€** moins les montants déjà versés.

En cas d'indisponibilité (défaut, dommage accidentel, perte ou vol), l'école mettra temporairement un autre appareil à disposition de l'élève.

Pour accord (Nom, Prénom et signature, précédés de la mention « Lu et approuvé »),

¹ Une participation de 50 €, octroyée par l'APARA, et les 150 € de déduction octroyée par la FWB sont déduits du prix total réel de l'outil.

² Le prix réel de l'outil comprend l'iPad, la coque de protection, l'assurance de l'outil ainsi que la licence de gestion des iPads.